



CENTRE HOSPITALIER DE VICHY

# RECRUTE

**INFIRMIER(ERE) PUERICULTEUR(TRICE)  
(IPDE)**

**En Pédiatrie-Néonatalogie  
Poste en 12h  
A compter du 3 février 2020**

**Pôle Femme Enfant**

*FICHE DE POSTE ANNEXEE*

*Renseignements et candidature à :*

Madame Virginie BELIEN-ROSSEEL

Cadre Supérieur de Santé

POLE FEMME ENFANT

Centre Hospitalier de Vichy

☎ : 04.70.97.29.91

Mail : [virginie.belienrosseel@ch-vichy.fr](mailto:virginie.belienrosseel@ch-vichy.fr)



CENTRE HOSPITALIER DE VICHY

# FICHE DE POSTE

**Infirmière puéricultrice  
Infirmière  
Pédiatrie-néonatalogie**



**Année 2020**

CENTRE HOSPITALIER DE VICHY  
Service Formation - GPMC  
Mme CAVELIER Marilyn ☎ 34.26

## FICHE DE POSTE

### Référence informatique n° : PEDIAT\_INFI\_001

Intitulé : **Infirmière puéricultrice Pédiatrie-néonatalogie**

Métier : **Infirmière/Puéricultrice**

**Affectation :**

Pôle : **Femme-Enfant**

Service : **Pédiatrie- Néonatalogie**

#### Diplôme ou niveau requis

Diplôme d'Etat infirmier, Diplôme d'Etat de Puéricultrice

#### Textes de référence : *code de la Santé Publique article L473 (loi n° 78.615 du 31 mai 1978)*

- *Loi n° 80-527 du 12 juillet 1980 relative à l'exercice de la profession d'infirmier*
- *Décret n° 81.539 du 12 mai 1981 relatif à la profession d'infirmier*
- *Décret n° 93-221 du 16 février 1993 relatifs aux règles professionnelles des infirmiers*
- *Décret n° 93-345 du 15 mars 1993 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier*
- *Circulaire n° 383 du 15 septembre 1989 relative au mode d'exercice de la profession d'infirmier dans les établissements hospitaliers.*
- *Circulaire n° DH-FH3/92.2 du 04 janvier 1995 relative à l'affectation des titulaires du Diplôme d'Etat de Puériculture dans les maternités et les services de pédiatrie*
- *Décret n° 98-899 du 9 octobre 1998 relatif aux établissements publics et privés pratiquant, l'obstétrique, la néonatalogie ou la réanimation néonatale.*
- *Décret n° 2002-194 du 11 février 2002 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'infirmier*
- *Décret n°2002-9 du 4 janvier 2002 relatif au temps de travail et à l'organisation du travail dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière*
- *Circulaire DHOS/O n°2006/396 du 8 septembre 2006 relatif à l'application des décrets de réanimation pédiatrique (24 janvier 2006)*
- *Décret n°2003-507 du 11 juin 2003 relatif à la compensation et à l'indemnisation du service d'astreinte dans les établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière*

#### Positionnement dans l'organigramme

##### Autorités hiérarchiques

Cadre du service

Cadre supérieur de santé

Directeur des soins

Directeur des Ressources Humaines

##### Liaisons fonctionnelles

Les praticiens de l'unité

Chef de pôle

- au niveau du pôle femme enfant

- L'ensemble des unités fonctionnelles du pôle femme enfant et ses équipes pluridisciplinaires
- Les praticiens de l'unité

- au niveau du Centre Hospitalier

- L'ensemble des unités de soins de l'établissement et plus particulièrement les services des urgences, de chirurgie et du bloc opératoire
- Les réseaux de soins et l'ensemble des partenaires sociaux, éducatifs et pédagogiques
- Les différents prestataires en particulier, la pharmacie, le service biomédical, le service de l'EEG, le laboratoire, l'imagerie médicale ; les diététiciennes et le personnel des cuisines
- Le CLIN/IDE Hygiéniste
- La PMI, le Conseil Départemental

## **Présentation de l'unité**

### **Mission du service**

Le service de pédiatrie- néonatalogie prend en charge l'ensemble des soins médicaux et para médicaux dispensés aux nouveaux nés, aux prématurés et aux enfants jusqu'à 16 ans.

Le service de consultation assure le suivi des enfants

### **Localisation**

Bâtiment 2C

A ce niveau, se trouvent le secrétariat, les bureaux médicaux, la salle d'attente, et la salle de consultation.

L'unité d'hospitalisation située en RDJ comprend 28 lits répartis en trois secteurs. Un secteur de « grands » de 8 lits et deux possibilités d'accueil en sas de surveillance attentive accueillant les enfants de 18 mois à 16 ans, un secteur de « petits » composé de deux possibilités d'accueil en sas de surveillance pour les enfants de 1 à 18 mois et 8 lits d'hospitalisation classique. Enfin, un secteur de néonatalogie de 6 lits accueillant les prématurés de moins de 28 jours avec deux chambres mère –enfant, ce secteur est géographiquement à part de l'unité de pédiatrie générale.

Le service gère également 3 box d'hospitalisation réservés à l'accueil des consultations externes et au conditionnement des enfants hospitalisés.

Les pièces annexes sont dédiées au rangement comme les lingeeries, les biberonneries, les pharmacies et les salles de décontamination.

### **Constitution de l'équipe**

- 4 Médecins pédiatres
- 1 Cadre de santé
- 17.8 IDE
- 15.3 AS/AP
- 3.3 ASHQ
- 1 éducatrice de jeunes enfants

## **Conditions d'exercices et particularités du poste**

### **Horaires de travail en 12h**

- Jour : 7h15 / 19h15
- Nuit : 19h15 / 7h15

### **Particularités du poste**

- Travailler en collaboration au sein de l'équipe pluridisciplinaire du pôle femme enfant
- Etre polyvalente sur quatre secteurs (grands, petits, admissions et néonatalogie)
- Assurer les périodes de travail jour/nuit en 12h
- Appréhender les contraintes liées aux différentes pathologies rencontrées dans les unités (deuil périnatal, IVG, maltraitance, accouchement au secret, etc.)
- Travail souvent dans le bruit (cris, pleurs.)

## Technologies utilisées

Incubateurs, matériel de réanimation néonatale et pédiatrique, surveillance monitoring, matériel spécifique à la photothérapie

## Missions principales

L'infirmière ou l'infirmière puéricultrice, en fonction du diplôme qui l'y habilitte, dispense des soins infirmiers en application avec le rôle propre qui lui est dévolu et, ou sur prescription médicale. Elle participe à des actions notamment en matière de prévention et d'éducation. Elle contribue à promouvoir, maintenir et restaurer la santé de l'enfant hospitalisé.

L'infirmière et l'infirmière puéricultrice sont responsables de l'ensemble des soins relevant de leur rôle propre et particulièrement dans les tâches suivantes

### • Accueillir le patient

- Se présenter et présenter le service et son fonctionnement
- Informer l'enfant et sa famille sur les soins techniques, médicaux, les examens, les thérapies et l'organisation des soins et du séjour
- Recueillir les données administratives du patient
- Participer à l'élaboration du dossier du patient
- Observer et évaluer l'état de santé du nouveau-né ou de l'enfant

### • Dispenser des soins d'hygiène et de confort

- Planifier et réaliser selon le degré de dépendance les soins requis préventifs, curatifs et de maintien concernant l'hygiène corporelle, l'élimination, la mobilisation, l'alimentation et le sommeil
- Observer et alerter sur l'état clinique des patients

### • Prodiquer des soins spécifiques à la pédiatrie-néonatalogie

- Réaliser des soins à visée préventive, diagnostique et thérapeutique
- Apporter une assistance technique à la réalisation de soins spécifiques à la pédiatrie-néonatalogie :
  - Assurer la surveillance de l'hygiène et de l'équilibre alimentaire des enfants
  - Poser une sonde gastrique et assurer l'alimentation entérale chez le nouveau né et l'enfant
  - Préparer et réaliser les intra dermo réactions, préparer les injections de vaccins.
  - Surveiller les patients et leurs différents paramètres
  - Installer et surveiller la sortie en incubateurs des nouveau-nés
  - Poser des voies veineuses périphériques
  - Mettre en œuvre les techniques relatives aux prélèvements spécifiques (micro méthodes, gazométries...)
  - Mettre en œuvre, suivre, et appliquer des prescriptions en lien avec des pathologies spécifiques

### • Assurer des soins relationnels et éducatifs

- Mettre en œuvre une démarche éducative du patient et de son entourage
- Recevoir et donner des informations au corps médical, aux travailleurs sociaux, aux enfants et à leurs familles
- Contribuer au recueil de données cliniques et épidémiologiques spécifiques au domaine de l'enfance
- Participer à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation des pathologies spécifiques, de la prévention type vaccinale....
- Participer à la prévention, l'évaluation et le soulagement de la douleur psychique et psychologique des enfants
- Dépister et évaluer les signes de maltraitance
- Contribuer à toutes les actions coordonnées des acteurs des professions de santé conduisant à une prise en charge globale

### • Assurer la coordination, l'organisation et la continuité des soins

- Participer à la définition du projet thérapeutique et élaborer le plan de soin du patient

- Evaluer la charge de travail, organiser et répartir les activités
- Coordonner et suivre le parcours de soins (services prestataires, intervenants et lieux d'accueil)
- Renseigner le dossier de soins
- Coordonner, suivre et tracer les activités visant à la qualité et à la sécurité de la prise en charge du patient
- Assurer les transmissions nécessaires à la prise en charge
- Participer aux projets de service

- **Contrôler et gérer les produits et matériels**

Préparer et remettre en état le matériel et les locaux

- Réaliser et contrôler les phases de pré désinfection, contrôler la stérilité des matériels
- Participer à l'élaboration et mettre en œuvre les protocoles d'hygiène
- Commander et contrôler la fiabilité des matériels et des produits, gérer les stocks
- Commander les médicaments
- Trier et éliminer le linge et les déchets
- Alerter sur les dysfonctionnements

- **Participer à la formation des stagiaires**

- Participer à l'accueil, à l'encadrement et à l'évaluation des étudiantes infirmières et puéricultrices
- Former et accompagner

- **Assurer une veille professionnelle**

- Recueillir et exploiter des données actualisées concernant les infirmières et puéricultrices
- Développer des liens avec les réseaux professionnels
- Proposer, organiser et participer à des actions de recherche dans le domaine des soins infirmiers
- Maintenir ses compétences au niveau attendu pour l'exercice du poste et acquérir les connaissances nécessaires liées à la spécificité du poste

## Missions spécifiques ou ponctuelles

- Poste d'IDE, IPDE d'admissions

Horaires de travail en 12h de jour, de 7h15 à 19h15

Une infirmière est dévolue à :

- l'ensemble des consultations inopinées dans le service, du lundi au dimanche
- la prise en charge des enfants en hôpital de jour, du lundi au dimanche
- la prise en charge des enfants de chirurgie ambulatoire, du lundi au vendredi

L'infirmière d'admissions est responsable des programmations des examens en lien avec les différents prestataires (imagerie médicale, laboratoire, CHU)

La connaissance du déroulement des examens est indispensable pour en assurer la coordination

La maîtrise des différents protocoles prescrits (hormones de croissance, diabète ...) est demandée

## Activités complémentaires et/ou transversales

- Etre référente CLIN, CLUD, allaitement, NIDCAP
- Etre analyste CREX
- Participer à des comités, groupes de travail ou instances

### Missions de la référente

- Participer aux réunions et activités en lien avec la référence

- Transmettre les informations au sein des équipes
- Mettre en œuvre les recommandations
- Avoir un rôle d'expert auprès de ses collègues
- Se tenir informée et assurer une veille législative et documentaire
- Réaliser des prestations de formation
- Assurer le retour d'informations depuis les unités